

A Asfeld, le 9 décembre 2010

Cher Client,

Nous vous remercions de votre confiance pour l'achat d'un tracteur Same Deutz Fahr.

Notre conseiller commercial vous a informé lors de la vente que vous bénéficiez d'une extension de garantie de 3 ans sous forme de contrat d'assurance.

Nous tenons à souligner un point souvent oublié : pour bénéficier de cette garantie, l'entretien de votre tracteur doit avoir été impérativement effectué dans nos ateliers et suivant la préconisation du constructeur (voir feuille jointe).

En effet, suite à quelques interventions où ces conditions n'étaient pas respectées, les assureurs ont refusé la prise en charge financière de ces réparations.

C'est pourquoi, nous revenons vers vous afin de clarifier cette situation. Nous vous incitons à prendre contact avec notre base la plus proche de votre exploitation, pour une prise de rendez vous afin de vérifier, ensemble, votre carnet d'entretien.

En cas de non respect de celui-ci, notre Service après vente ne pourra plus intervenir sous le couvert de la garantie constructeur, et les interventions vous seront facturées.

Merci de prendre en considération ce courrier.

Nous restons également à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Recevez Cher Client nos respectueuses salutations.

Luc Maréchalle  
Robert Pannier